

BULLETIN MUNICIPAL DE ST AGNAN



BULLETIN MUNICIPAL DE L'ANNÉE 1996

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1
Le Conseil Municipal	p.2-3
Le Budget 96, les programmes d'investissement	p 4
Etat-Civil	p.5
Le Tennis Club de St-Agnan	p.6-7
Le S.I.R.P. St-Agnan/Lugan/Garrigues	p.8-9
La Communauté de Communes "TARN AGOUT"	p.10-11
Autrefois Saint-Agnan	p.12-13
Toponymie de St-Agnan et des environs	p.14
Résultats des Elections Présidentielles de 1965 à 1988	p.15
Le Comité de Région, La Cour des comptes, Le Comité économique et social	p.16-17

LE MOT DU MAIRE

1995, Année d'élections, a été décisive pour l'avenir de la France. En effet un nouveau Président de la République a été élu.

Après quatorze années passées sous la présidence de François MITTERAND, homme d'Etat incontournable qui laissera sa marque dans l'Histoire Française et sur l'échiquier politique mondial ; je souhaite qu'il en soit de même pour Jacques CHIRAC.

En priorité, il faudra malgré un contexte économique défavorable lutter contre le chômage, la misère et l'exclusion. Ce souhait semble bien difficile à réaliser car la concurrence avec des pays n'ayant pas les mêmes lois sociales ou les mêmes "scrupules", pour ne pas dire plus, faussent le combat. La modernisation et la robotisation, afin d'augmenter la productivité de nos entreprises, ne vont pas dans le même sens que nos désirs. En effet, elles suppriment plus d'emplois qu'elles n'en créent.

Il faudra conjuguer avec tout cela. Jacques CHIRAC a été porteur de beaucoup d'ESPOIRS pour une majorité de FRANCAIS, à lui de ne pas les décevoir maintenant...

A un moindre niveau, mais tout aussi important pour nous Saint-Agnanais, des élections ont marqué 1995. Je veux parler des municipales.

Un nouveau Conseil a été élu qui a son tour m'a désigné comme Maire. Aussi, je profite de ce mot pour renouveler mes remerciements à tous ceux qui m'ont ainsi témoigné leur soutien.

Nouveau Conseil, nouvelle équipe. Il faut constater que 6 novices ont été élus. De plus avec 6 membres entre 20 et 40 ans le Conseil a été sensiblement rajeuni.

La tâche à accomplir sera une gestion saine et claire d'une commune en plein essor. En effet, la deuxième tranche du lotissement touche à sa fin, des fermes sont en cours de rénovation. L'installation de ces familles ainsi que celles des années passées seront le garant de la survie de nos associations, de notre R.P.I. et surtout de notre commune.

Certes quelques ombres planent sur la commune. Un vent de discorde a soufflé, mais j'ai bon espoir pour que le bon sens et le respect d'autrui l'emportent. Ainsi les Saint-Agnanais seront toujours heureux de vivre dans notre beau et agréable village.

Je terminerai mes propos avec optimisme. J'ai confiance en le devenir de SAINT-AGNAN qui ne cesse de rajeunir et comme l'avenir appartient aux jeunes, ne les décevons pas, faisons tout pour que Saint-Agnan continue dans la voie qu'elle s'est tracée ces dernières années..

VIVE SAINT-AGNAN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire	André METGE
1er Adjoint	André VIGUIER
2ème Adjoint	Henri UGHETTO
3ème Adjoint	Patrice DAYDE
Conseillers Municipaux	Antoine ALGARRA, Aimé METGE François ROUX de BADILHAC Mireille AREVALO Brigitte PARAYRE Jean-Luc PEDAILLE Jacques de LINGUA de St BLANQUAT

Commissions Communales

Travaux et Voirie	Henri UGHETTO, Patrice DAYDE, Antoine ALGARRA, Aimé METGE
Révision des listes électorales	Mireille AREVALO, Patrice DAYDE Jean-Luc PEDAILLE
Impôts Directs	Titulaires : Aimé METGE, Henri UGHETTO, Brigitte PARAYRE, André VIGUIER, Jacques PEYRAUD, Armand JACQUOT Suppléants : Serge PARAYRE, BALS Antoine Jean-Luc PEDAILLE, Martine DEVEZE Jean-Marc SUNE, Didier CULIN
Centre Communal d'Aide Sociale	Mireille AREVALO, Brigitte AYMARD Jacques de LINGUA de ST-BLANQUAT François ROUX de BADILHAC
Adjudications et Appel d'Offres	Titulaires : Henri UGHETTO, Patrice DAYDE Aimé METGE Suppléants : Antoine ALGARRA, André VIGUIER François ROUX de BADILHAC

DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DES DIVERS SYNDICATS**S.I.C.T.O.M.**

Syndicat InterCommunal de Traitement des Ordures Ménagères

Brigitte PARAYRE, Jacques de ST BLANQUAT

S.I.A.E.P. MONTAGNE NOIRE

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la MONTAGNE NOIRE

André METGE, Henri UGHETTO

S.I.R.P. St-Agnan/Lugan/Garrigues

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St-Agnan/Lugan/Garrigues

Mireille AREVALO, Brigitte PARAYRE,
Antoine ALGARRA, François ROUX de BADILHAC**Communauté de Communes TARN-AGOUT**

André METGE, André VIGUIER

PERSONNEL COMMUNALAgent d'Entretien Mairie
Agent d'Entretien Espaces Verts
Agent d'Entretien Divers Travaux
Secrétaire de MairiePaulette METGE
Françoise CALVET
Patrick CALVET
Caroline SAINT-SERNIN**PERMANENCES MAIRIE**

MARDI de 9 h à 12 heures

VENDREDI de 14 h à 18 heures

BUDGET PRIMITIF 1996

Section de fonctionnement :	
dépenses	797 349.93
recettes	797 349.93
Section d'investissement :	
dépenses	589 999.70
recettes	598 515.51
excédent	8 515.81
Budget Total :	
dépenses	1 387.349.63
recettes	1 395 965.44
excédent	8 515.81

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 1996

F.A.V.I.L. 96 :

Montant des travaux H.T.	240 710.00
Subvention Conseil Général	120 355.00

LOCAL COMMUNAL école

Montant des travaux H.T.	55 095.00
D.G.E. 2ème part (50% espéré)	27 547.50

REFECTION DU PLANCHER Salle de repos ECOLE

Montant des travaux H.T.	13 507.00
Subvention Conseil Général (70% espéré FAPIC)	9 454.90

ETAT CIVIL

NAISSANCES

ALONSO Laura, Marie, Léa , village

née le 20 février 1996

FENOLLAR Alexis, Joël, Gilbert , la vieille église

né le 20 mars 1996

Félicitations aux heureux parents

MARIAGES

GENDRE Philippe et BIASOTTO Danielle

le 09 septembre 1995

PARAYRE Serge et AUBERT Brigitte

le 12 août 1995

Meilleurs voeux aux jeunes couples et grande réussite dans la vie

DECES

CATALA André

le 24 juin 1995

Sincères condoléances de la part du Conseil Municipal

TENNIS CLUB DE SAINT-AGNAN
Mairie de Saint-Agnan
81500 SAINT-AGNAN



Le Tennis Club de Saint-Agnan commence sa 3ème saison d'existence avec optimisme. En effet, des nouveautés démontrent la vitalité du Club.

Un école de tennis UFOLEP a été créée. Tous les enfants de 7 à 15 ans licenciés à Saint-Agnan, après délivrance d'un certificat médical, y sont acceptés. Les heures de cours pour les 7/10 ans sont donnés le mercredi après-midi de 14 h à 15 h ; et pour les 11/15 ans le vendredi en début de soirée de 18 h 30 à 19 h 30 et de 19 h 30 à 20 h 30. Qui dit école, dit professeur : c'est le "toujours jeune" Francis PELISSIER qui (à titre gracieux) se chargera d'encadrer nos tennismen en herbe.

Comme vous avez pu le remarquer le terrain est maintenant équipé d'un éclairage. A l'occasion de ces quelques mots je remercie, au nom de tous les licenciés du club, la Mairie qui n'a pas hésité à financier ces travaux. Tout ayant un prix, les jetons permettant l'utilisation de cet éclairage sont en vente chez Messieurs ALGARRA, CALVET, DAYDE, PELISSIER (Lavaur), Mme RAFFIN et à la mairie de Saint-Agnan les jours de permanence.

Le Tournoi de Tennis, cette année se déroulera du 17 mai au 23 juin. Il sera clôturé par un repas à la salle des fêtes le Dimanche 23 juin à 13 heures. Ce matin là, se dérouleront la finale Hommes, la finale Femmes et la finale Minimes.

La page Tennis est tournée. Maintenant parlons d'une nouvelle activité sportive à Saint-Agnan. Sous l'impulsion de quelques jeunes Saint-Agnanais, il a été formulé le désir de créer une section FOOTBALL. Lors de la dernière réunion du bureau du Tennis Club, en présence de Monsieur le Maire et de quelques Conseillers l'accord a été donné. En effet, pour éviter une multiplication d'associations, c'est sous la tutelle du Club de Tennis que l'équipe évoluera en championnat UFOLEP de Football à 7 Senior. Pour tous renseignements voir Messieurs MARTIN José et GENDRE Philippe qui en sont les responsables. L'entraînement sera assuré par Monsieur VARIN Mickael.

Si le Tennis est un sport individuel et parfois confidentiel, le Football est un sport d'équipe et convivial. Il est d'ors et déjà fait appel à tous les supporters possibles pour encourager nos FOOTEUX. Le championnat débutera en octobre 96, le calendrier sera affiché à la Mairie. Les matches se dérouleront le dimanche matin. Merci encore, à la mairie pour le terrain et les équipements mis à la disposition de l'équipe.

Pour conclure, je terminerais ces quelques lignes en notant que le Tennis Club comme la Mairie font tout pour que la vie associative et sportive progresse à Saint-Agnan. Nos jeunes pourront ainsi s'épanouir au village, car quoi de plus sain et captivant que le sport pour nos enfants.

Le Président,

COMPOSITION DU BUREAU

ANNEE 1996/1997

Responsables TENNIS

Monsieur CALVET Patrick	lotissement SAINT AGNAN	63.41.47.19
Madame RAFFIN Chantal	La Serre SAINT AGNAN	63.41.22.94
Monsieur DAYDE Patrice	La Grèze SAINT AGNAN	63.58.12.26
Monsieur ALGARRA Antoine	Lotissement SAINT AGNAN	63.58.32.25
Monsieur METGE Aimé	L'Oulié SAINT AGNAN	
Monsieur ST-SERNIN Claude	Lot des Tilleuls LAVAUUR	
Monsieur SOULIE Michel	Le Ramel	
Madame THELLIER Yvonne	Lot des Tilleuls LAVAUUR	
Monsieur PELISSIER Francis Educatteur	Lot des Tilleuls LAVAUUR	

Responsables FOOTBALL à 7

Monsieur MARTIN José	Las Grayssos SAINT-AGNAN	63.41.47.02
Monsieur GENDRE Philippe	L'Ecole SAINT-AGNAN	63.58.63.74
Monsieur DAYDE Patrice	La Grèze SAINT-AGNAN	
Monsieur CALVET Patrick	Lotissement SAINT AGNAN	
Monsieur VARIN Mickael Entraîneur	Lotissement SAINT-AGNAN	

LE PRESIDENT VOUS PARLE

Tout d'abord les explications : le S.I.R.P. veut dire syndicat intercommunal de regroupement pédagogique , il est la conséquence logique du R.P.I. (regroupement pédagogique intercommunal) créé entre nos trois communes de SAINT-AGNAN , LUGAN et GARRIGUES en Septembre 1992 . Il est formé de 12 membres (4/commune) et sert à faire fonctionner les écoles ainsi qu'à investir dans les divers matériels . Le S.I.R.P. n'a pas de fiscalité propre , ses fonds proviennent des communes répartis à 50% au prorata du nombre d'habitants et 50% au prorata du nombre d'élève par commune , et de subventions .

*

Un peu d'histoire contemporaine : à l'origine l'école communale de SAINT-AGNAN accueillait avec les enfants de la commune ceux de GARRIGUES et fonctionnait avec un syndicat mixte .

L'école communale de LUGAN était totalement indépendante .

Pour sauver les écoles , en accord avec le corps enseignant , les parents d'élèves et les élus nous avons choisi de nous regrouper afin d'offrir à l'ensemble de notre population un accueil de qualité .

L'idéal aurait été d'avoir trois écoles , une par commune , car il y a trois cycle dans le programme scolaire de l'enseignement primaire ; les tous petits à partir de 3 ans pour le premier , C.E.1 et C.E.2 pour le second , C.M.1 et C.M.2 pour le troisième .

GARRIGUES n'ayant plus d'école depuis de très nombreuses années la préfecture et l'académie ont accepté le regroupement des trois communes avec deux écoles .

*

Les conséquences financières : la plus importante et la plus remarquable fut l'agrandissement et la rénovation de l'école de SAINT-AGNAN par la mairie de celle-ci pour accueillir les plus petits .

La construction et l'aménagement d'une salle de réfectoire par la mairie de LUGAN .

Le S.I.R.P. hors sa mission de fonctionnement , a investi en priorité pour mettre en place les structures et matériels indispensables au bon fonctionnement des deux écoles , dans les matériels et mobiliers : de bureau , de cantine , de salle de repos , de sono , d'informatique , de transport de repas .

*

Le personnel : je n'ai pas besoin de présenter Mme METGE Paulette que tout le monde connaît et sait apprécier ses qualités à SAINT-AGNAN , ainsi que Mme MERENCIO Nicole qui n'en démérite pas moins à LUGAN . Nouvellement parmi nous Mme RODIER Nadine qui assiste l'institutrice de SAINT-AGNAN s'occupant des plus petits . Je n'oublie pas notre charmante et indispensable secrétaire Caroline SAINT SERNIN que tout le monde connaît .

*

.../...

1996 : Nous sommes en vitesse de croisière , l'heure est arrivée de penser aux investissements pas moins fonctionnels mais plus ludiques.

C'est sur la demande des parents d'élèves en accord avec les professeurs d'école que nous avons prévu l'aménagement de la cour de l'école de SAINT-AGNAN avec une balançoire double , un "gymino" structure en sapin et contre-plaqué marine formant un jeu composé d'une tourelle couverte , d'un pont suspendu et d'un toboggan à glissière ; une hutte à grimper en bois ainsi que des rondins de bois pour compléter l'ensemble .

Trottinettes et tricycles trouveront aussi leurs places dans la cour .

Pour LUGAN essentiellement du matériel sportif , avec des "BABY-BASKET" pour les futurs champions , barres parallèles , barre fixe 3 hauteurs , mini haies pour les athlètes ; tapis pour la gymnastique au sol . Ces équipements ont été voté par le comité syndical et la demande de subvention D.G.E. 2 ième part a été déposée à la Préfecture où nous avons eu l'assurance que notre dossier sera traité en priorité .

J'ai personnellement fait une demande de subvention exceptionnelle auprès de notre Député Bernard CARAYON qui devrait compléter la partie d'autofinancement octroyée par les communes .

*

Aujourd'hui 42 élèves fréquentent les deux écoles , le nombre d'habitant croît sur nos communes et beaucoup d'enfants sont appelés à rejoindre leurs camarades sur les bancs de nos écoles . J'invite d'ailleurs les parents à visiter nos installations ou à prendre contact avec les mairies ou les professeurs d'école pour mieux apprécier l'accueil chaleureux de nos écoles . Pour compléter et améliorer notre service nous avons passé un accord avec la Crèche parentale halte garderie "La Petite Fête" de GARRIGUES afin de créer un accueil périscolaire où les parents qui le désirent peuvent amener leurs enfants le matin en partant à leur travail et les récupérer le soir au même endroit s'ils le souhaitent .

*

Le transport mis en place par la F.E.D.E.R.T.E.P. assure le ramassage individuel des enfants inscrits ainsi que pour la crèche où se fait l'accueil de la garderie périscolaire .

*

Le déjeuner : la confection des repas est assurée par la cantine scolaire de SAINT-SULPICE , ils sont transportés par Mme MERINCIO jusqu'à LUGAN et par Mme METGE à SAINT-AGNAN avec un matériel approprié et réglementaire .

*

Les membres du S.I.R.P. sont heureux de son bon fonctionnement et souhaitent longue vie au R.P.I. de SAINT-AGNAN . LUGAN . GARRIGUES

*

Le président

ALAIN DASSE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

TARN-AGOUT

LISTE DES DELEGUES DES COMMUNES ADHERENTES

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Ambres	M. Michel TOURNIER	M. Jean PINEL
Azas	M. Gérard SEGUR	M. Gérard ROUINEAU
Buzet/Tarn	M. Jean-Michel FAURE	M. Jean Louis FRECHE
Garrigues	M. Gérard GELIS	M. Jean-Pierre GOBBATO
Lavour	M. Bernard CARAYON M. Manuel MUNOZ PONS M. Joseph DALLA RIVA M. Louis RIVALS M. Jacques ESPARBIE M. Pierre LOZAR	M. Jean BEL M. Henri BELLOCQ M. Alain BEAUREPAIRE M. José BOHER M. Gérard LEROY M. Thierry GUINDANI
Lugan	M. Charles de POUS	M. Francis GALLUT
Roqueserière	M. Jean-François VIDAL	M. Christian GERMA
Saint-Agnan	M. André METGE	M. Henri UGHETTO
Saint-Jean-de-Rives	M. Jean SENDRA	Mme Cécile de BLEGIER
St-Lieux-les-Lavour	M. Jean-Pierre CABARET	M. Emmanuel GUIBAUT
Saint-Sulpice	M. Bernard SOULET M. Lionel MARQUOIS M. Pierre OTTAVIOLI	Mme Jacqueline DELPOUY Mme Murielle BURGER M. Emile PORTE
Teulat	Mlle Chantal BAUD	M. Alain PEYRE

ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE TARN-AGOUT

Président	M. Jacques ESPARBIE
1er Vice-Président	M. Bernard SOULET (Maire de Saint-Sulpice)
2ème Vice-Président	M. Jean-François VIDAL (Maire de Roqueserière)
3ème Vice-Président	M. Michel TOURNIER (Maire d'Ambres)
Secrétaire	M. Louis RIVALS
Membres	M. Charles de POUS (Maire de Lugan) Mlle Chantal BAUD (Maire de Teulat)

CONSTITUTION DES DIVERSES COMMISSIONS

Commission Economique : Président : Monsieur SOULET
Membres : Messieurs CARAYON, MUNOZ-PONS,
MARQUOIS, SENDRA, LOZAR, FAURE

Commission Environnement : Président : Monsieur VIDAL
Membres : Messieurs GELIS, UGHETTO, OTTAVIOLI.
RIVALS

**Commission Aménagement
du Territoire :** Président : Monsieur TOURNIER
Membres : Messieurs ESPARBIE, CABARET, SEGUR
de POUS, Mlle BAUD

AUTREFOIS SAINT-AGNAN

COPIE INTEGRALE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AGNAN

SEANCE DU 18 MAI 1851

L'an mil huit cent cinquante un, le dix huit du mois de mai, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Agnan, se sont réuni dans la salle de la mairie, étaient présents : Messieurs JEAN Maire, DAUZATS Adjoint, SALVAN, RAYNAUD, AGNAN ALBOUY, ALBOUY Pierre, RIGAL et MOURGUES.

Le Conseil Municipal vu la délibération du dix février dernier, par laquelle il a voté une somme de six cent francs à titre de traitement pour l'instituteur pendant l'exercice 1852, sous clause et condition expresse et formelle que la disjonction pour l'instituteur primaire des communes de Saint-Agnan et de Garrigues sera prononcée par arrêté de l'autorité compétente que l'établissement de l'école soit à Saint-Agnan afin que cette commune soit uniquement desservie par l'instituteur puisqu'elle possède un local convenable et un mobilier qui va être acquit au moyen d'un sacrifice fait par la commune joint à un secours accordé par le Département, sous la date du 4 octobre 1849.

Considérant et attendu le mauvais état de la viabilité des chemins qui conduisent de Saint-Agnan à Garrigues ; impraticable pendant la majeure partie de l'année, il est par ce seul fait souvent interdit aux enfants de la commune de Saint-Agnan de pouvoir se rendre à Garrigues pour profiter de l'instituteur primaire. Ces motifs bien réfléchis seront assez puissants pour déterminer l'autorité supérieure à prononcer la disjonction de ces deux communes. Et attendu que Monsieur RAYNAUD Joseph, André, en donnant sa démission d'instituteur communal de Garrigues, s'est réservé les droits qu'il a en cette même qualité dans la commune de Saint-Agnan, droits que lui ont été conservés par délibération du comité supérieur d'instruction publique de l'arrondissement de LAVAUUR en date du 27 juin dernier, dans le cas où les communes de Saint-Agnan et de Garrigues viendraient à se séparer et à avoir chacune un instituteur, et le cas échéant, vu que le dit RAYNAUD a un exercice de plus de trente deux ans comme instituteur primaire dans la dite Commune de Saint-Agnan ; en conséquence à titre de reconnaissance et parce qu'il le mérite, le conseil municipal en particulier et la commune en général demandent que Monsieur RAYNAUD soit maintenu Instituteur communal de Saint-Agnan, conformément à la décision du comité supérieur sus mentionné.

Le Commune de Saint-Agnan espère en toute confiance que sa demande soit prise en considération, sera favorablement accueillie.

Quatre copies de la présente délibération seront adressées à la diligence de Monsieur le Maire, Savoir :

l'une à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de LAVAUUR
l'autre à Monsieur l'Inspecteur des écoles primaires des arrondissement réunis de Gaillac et Lavour.

Délibéré à Saint-Agnan les jours, mois et an ci-dessus et ont signé

Messieurs JEAN (Maire), SALVAN, ALBOUY Pierre, ALBOUY AGNAN, RAYNAUD, Louis
DAUZATS (Adjoint), MOURGUES (illettré)

**COPIE INTEGRALE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AGNAN**

SEANCE DU 08 JUILLET 1851

L'an mil huit cent cinquante un le huit du mois de juillet, le conseil municipal de la Commune de Saint-Agnan s'est réuni, d'après l'autorisation de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de LAVAUUR, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs JEAN (Maire), DAUZATS (Adjoint), SALVAN, RAYNAUD, RIGAL ALBOUY Pierre, AGNAN ALBOUY, MOURGUES et SESQUIERE.

Monsieur le Président ayant fait donner lecture d'une lettre de Monsieur le Recteur de l'Académie du Tarn ; portant délégation de Monsieur AUZILLOUS pour remplir les fonctions d'instituteur primaire de l'école de Garrigues et de Saint-Agnan a dit que cet instituteur a établi l'école à Garrigues que par suite les enfants de Saint-Agnan ne pouvant aller à cette Ecole se trouvent priver d'instituteur ; mais que les habitants verraient avec satisfactions que l'instituteur fût autorisé à faire journellement une classe dans cette Commune. Ce qui lui est d'autant plus facile qu'il est obligé de fixer sa résidence à Saint-Agnan n'ayant pu trouver un logement dans Garrigues. Dès lors les enfants profiteraient de l'instituteur puisque l'expérience a démontré que la classe de Saint-Agnan a jusqu'ici fourni à l'instituteur un plus grand nombre d'élèves, soit payants ou gratuits, que celle de Garrigues.

En conséquence, Monsieur le Président invite le conseil à délibérer sur l'objet de la réunion.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, vu que le prédécesseur de Monsieur AUZILLOUS faisait journellement une classe à Saint-Agnan, que la Commune possède le local et le mobilier pour la classe ; demande que Monsieur le Maire obtienne de l'autorité compétente l'autorisation nécessaire pour que l'instituteur fasse tous les jours une classe à Saint-Agnan.

Copie de la présente délibération sera par Monsieur le Maire adressée à Monsieur le Recteur de l'Académie du Tarn.

Ainsi délibéré à Saint-Agnan, les an, jour et mois susdits et ont signé au registre :

Messieurs DAUZATS (adjoint), SALVAN, RAYNAUD, ALBOUY, RIGAL, AGNAN ALBOUY, JEAN(Maire). MOURGUES et SESQUIERE sont illettrés.

TOPONYMIE de SAINT-AGNAN et des environs

Définition : Branche de la linguistique qui étudie les noms de lieu, et plus particulièrement l'origine ou l'étymologie des noms géographiques.

Toponyme relevé	Graphie occitane	Traduction
LA BOUZIGASSE	la bosigassa	la grande landes (terres incultes)
LES COMBES	las combas	les combes (vallées)
BOURREL	Borrèl	le bourreau
LE TERON	lo teron	la fontaine (source)
LOULIE	l'olièr, l'aulhièr l'olhier	fabricant de marmites ou le berger
PREFANCOU	Prat fangos	pré bourbeux
SALVAYRE	Salvaire	le sauveur
LA ROQUE	la roca	le rocher
LA BORDE	la borda	le domaine
PEYROULIE	Pairolièr	le chaudronnier
LA ROUZELLE	la rosèla	la rousse ou le coquelicot
LAGASSIE	l'agacièr	endroit où couchent les pies
LES TAILLADETES	las talhadètas	le tailleur
JANCOU	jancou	petit Jean
BECADE	becada	la bécasse
ROUCOU	rocos	rocaillieux
LA BORDASSE	la bordassa	le grand domaine
PAILLET	la palhet	endroit communal pour gerbe
BERNIET	bernièr	
LE ROUDIE	la rodièr	le fabricant de roue
SOULOUMIAC		"domaine romain de".....
EN JAUR		Chez Monsieur JAUR
LA MOULINE		le moulin
NEGRE FILHOL		filleul noir

. Résultats des élections présidentielles de 1965 à 1988

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 1965

1er tour (5 décembre)	Suffrages	en %	
		des inscrits	des exprimés
Inscrits	28 910 581	100,0	
Votants	24 502 916	84,7	
Suffrages exprimés	24 254 554	83,9	100,0
Charles De Gaulle	10 828 523	37,6	44,6
François Mitterrand	7 694 003	26,7	31,8
Jean Lecanuet	3 777 119	13,0	15,6
J.L. Tixier-Vignancour	1 260 208	4,3	5,2
Pierre Marclhacy	415 018	1,4	5,2
Marcel Barbu	279 683	0,9	1,1
2e tour (19 décembre)			
Inscrits	28 902 704	100,0	
Volants	24 371 647	84,3	
Suffrages exprimés	23 704 434	82,0	100,0
Charles de Gaulle	13 083 699	45,3	52,0
François Mitterrand	10 619 735	36,7	44,8

ELECTION PRESIDENTIELLE DE 1969

1er tour (1er juin)	Suffrages	en %	
		des inscrits	des exprimés
Inscrits	29 513 361	100,0	
Votants	22 899 034	77,6	
Suffrages exprimés	22 603 998	76,6	100,0
Georges Pompidou	10 051 816	34,1	44,5
Alain Poher	5 268 651	17,8	23,3
Jacques Duclos	4 808 285	16,3	21,3
Gaston Defferre	1 133 222	3,8	3,6
Michel Rocard	816 471	2,8	3,6
Louis Ducatel	286 447	1,0	1,3
Alain Krivine	239 106	0,8	1,0

2e tour (15 juin)

Inscrits	29 500 334	100,0	
Votants	20 311 287	68,9	
Suffrages exprimés	19 007 489	64,5	100,0
Georges Pompidou	11 064 371	37,5	58,2
Alain Poher	7 943 118	27,0	41,8

ELECTION PRESIDENTIELLE DE 1974

1er tour (5 mai)	Suffrages	en %	
		des inscrits	des exprimés
Inscrits	30 602 953	100,0	
Votants	25 775 743	84,2	
Suffrages exprimés	25 538 636	83,4	100,0
François Mitterrand	11 044 373	36,1	43,2
V. Giscard d'Estaing	8 326 774	27,2	32,6
J. Chaban-Delmas	3 857 728	12,6	15,1
Jean Royer	810 540	2,7	3,2
Arllette Laguiller	595 247	1,9	2,3
René Dumont	337 800	1,1	1,3
Jean-Marie Le Pen	190 921	0,6	0,7
Emile Muller	176 279	0,6	0,7
Alain Krivine	93 990	0,3	0,4

Bertrand Renouvin	43 722	0,1	0,2
Jean-Claude Sebag	42 007	0,1	0,2
Guy Héraud	19 255	0,1	0,2

2e tour (19 mai)

Inscrits	30 600 775	100,0	
Votants	26 724 595	87,3	
Suffrages exprimés	26 367 807	86,1	100,0
V. Giscard d'Estaing	13 396 203	43,7	50,8
François Mitterrand	12 971 604	42,4	49,2

ELECTION PRESIDENTIELLE DE 1981

1er tour (26 Avril)	Suffrages	en %	
		des inscrits	des exprimés
Inscrits	36 398 361	100,0	
Votants	29 516 082	81,1	
Suffrages exprimés	29 038 117	79,8	100,0
V. Giscard d'Estaing	8 222 432	22,6	28,5
François Mitterrand	7 505 960	20,6	25,9
Jacques Chirac	5 225 848	14,4	18,0
Georges Marchais	4 456 922	12,2	15,3
Brice Lalonde	1 126 254	3,1	3,9
Arllette Laguiller	668 057	1,8	2,3
Michel Crépeau	642 847	1,8	2,2
Michel Debré	481 821	1,3	1,7
Marie-France Garaud	386 623	1,1	1,3
Huguette Bouchardeau	321 353	0,9	1,1

2e tour (10 mai)

Inscrits	36 398 762	100,0	
Votants	31 249 552	85,9	
Suffrages exprimés	30 350 568	83,4	100,0
François Mitterrand	15 708 262	43,1	51,8
V. Giscard d'Estaing	14 642 306	40,03	48,2

ELECTION PRESIDENTIELLE DE 1988

1er tour (24 avril)	Suffrages	en %	
		des inscrits	des exprimés
Inscrits	38 179 118	100,0	
Votants	31 059 300	81,3	
Suffrages exprimés	30 436 744	79,7	100,0
François Mitterrand	10 381 332	27,2	34,1
Jacques Chirac	6 075 160	15,9	19,9
Raymond Barre	5 035 144	13,2	16,5
Jean-Marie Le Pen	4 376 742	11,4	14,4
André Lajoinie	2 056 261	5,4	6,8
Antoine Waechter	1 149 897	3,0	3,8
Pierre Juquin	639 133	1,7	2,1
Arllette Laguiller	606 201	1,6	2,0
Pierre Bousset	116 874	0,3	0,4
2e tour (8 mai)			
Inscrits	38 168 869	100,0	
Votants	32 085 071	84,1	
Suffrages exprimés	30 923 249	81,0	100,0
François Mitterrand	16 704 279	43,8	54,0
Jacques Chirac	14 218 970	37,2	46,0

Le Comité des Régions

☆ Composition

Le traité sur l'Union européenne a créé un Comité des régions à caractère consultatif, qui compte 222 membres nommés, sur proposition des États membres, par le Conseil des ministres. Il est composé de représentants des collectivités régionales et locales. La répartition du nombre de représentants par État membre est la même que pour le Comité économique et social, avec lequel il partage par ailleurs sa structure organisationnelle.

☆ Rôle

Le Comité des régions doit être consulté pour avis par

le Conseil ou la Commission dans les domaines de politique régionale, grands réseaux, santé, culture, éducation, formation professionnelle et jeunesse. Il est convenu qu'il agisse en liaison avec le Comité économique et social lorsque des questions sont d'intérêt commun. Ainsi, les deux organes doivent être saisis pour avis sur les décisions d'orientation de la politique de cohésion économique et sociale (prises à l'unanimité par le Conseil avec avis conforme du Parlement européen) et sur les mesures d'application (adoptées à la majorité qualifiée et selon la procédure de coopération).

Données sur les quinze partenaires de l'Union européenne

PAYS (1) capitale	SUPERFICIE en km ²	POPULATION en millions d'habitants	PNB par habitant en dollars US (rang mondial)	TAUX D'INFLATION en %	TAUX DE CHÔMAGE en %
BELGIQUE Bruxelles	30 518	10,11	20 690 (18°)	1,9	9,8
DANEMARK Copenhague	43 070	5,18	26 130 (5°)	2,3	10,9
ALLEMAGNE Berlin	357 250	81,59	25 100 (6°)	2,7	6,8
GRÈCE Athènes	131 944	10,45	7 170 (66°)	10,8	9,7
ESPAGNE Madrid	504 782	39,62	12 330 (41°)	4,3	23,5
FRANCE Paris	551 602	57,98	21 740 (15°)	1,6	12,4
IRLANDE Dublin	70 280	3,55	12 590 (39°)	2,4	14,6
ITALIE Rome	301 278	57,19	17 600 (23°)	3,8	11,8
LUXEMBOURG Luxembourg	2 586	0,406	26 400 (4°)	2,0	3,0
PAYS-BAS Amsterdam	41 863	15,50	20 250 (20°)	2,6	7,3
AUTRICHE Vienne	83 849	7,97	22 800 (12°)	2,6	6,3
PORTUGAL Lisbonne	92 389	9,82	7 600 (61°)	4,0	6,9
FINLANDE Helsinki	337 009	5,11	16 165 (29°)	1,7	17,3
SUÈDE Stockholm	449 964	8,48	21 200 (16°)	2,5	7,4
ROYAUME-UNI Londres	244 110	58,26	15 980 (30°)	2,9	8,9

travaux le 1er novembre 1989. Il est composé de quinze membres. Face au nombre croissant des affaires introduites chaque année, il était nécessaire de créer une juridiction d'appoint. C'est le Tribunal de première instance qui est désormais compétent pour certaines affaires, notamment tous les recours des fonctionnaires et les affaires relatives à la concurrence. Les parties autres que les institutions doivent être représentées par un avocat inscrit aux barreaux de l'un des États membres.

Le Tribunal de première instance n'est pas compétent quant aux affaires soumises par les États ou les institutions communautaires. Ni en ce qui concerne les re-

cours préjudiciels. Toutes les décisions de ce tribunal peuvent faire l'objet d'un pourvoi devant la Cour de justice dans un délai de deux mois à compter de leur notification, ce pourvoi étant limité aux questions de droit (par exemple incompétence du tribunal, irrégularités de procédure...). La Cour de justice peut alors annuler la décision du tribunal et soit prendre elle-même un arrêt définitif, soit lui renvoyer l'affaire.

Cour de justice des Communautés européennes
Plateau de Kirchberg
2925 LUXEMBOURG-KIRCHBERG
Tél. : (19) 352 43 031

La Cour des comptes

☆ Composition

Créée en 1975, la Cour des comptes fonctionne depuis 1977 et siège à Luxembourg. Elle est composée de quinze membres, nommés pour six ans par le Conseil des ministres, sur avis du Parlement européen.

La Cour des comptes a été promue par le traité sur l'Union européenne au rang d'institution.

☆ Compétences

Toutes les activités financières de la Communauté (budgets, emprunts, prêts, etc.) sont contrôlées par la Cour des comptes. Elle dispose de pouvoirs étendus afin de vérifier la légalité et la régularité des recettes et des dépenses de la Communauté ainsi que sa gestion financière.

La Cour des comptes peut présenter à tout moment, sur son initiative, des observations sur certains points

et rendre des avis à la demande des autres institutions. Elle établit par ailleurs un rapport annuel sur l'exercice clos qu'elle leur présente et assiste le Parlement européen et le Conseil dans leur fonction de contrôle de l'exécution du budget.

Le traité sur l'Union européenne a quelque peu renforcé le rôle de la Cour des comptes auprès des autres institutions : elle doit désormais fournir au Conseil et au Parlement une "déclaration sur la fiabilité des comptes, la régularité et la légalité des opérations" afférente aux comptes de la Communauté ou des organismes qu'elle a créés.

Cours des comptes

12, rue Alcide de Gasperi - 1615 LUXEMBOURG
Tél. : (19) 352 43 981

Le Comité économique et social

☆ Composition

Le Comité économique et social est un organe consultatif. Il comprend 222 membres nommés pour quatre ans à titre personnel par le Conseil des ministres, sur proposition des gouvernements. Ses membres sont des représentants des employeurs, des syndicats ouvriers ainsi que d'autres groupes d'intérêt (agriculteurs, consommateurs).

L'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, ont chacun 24 représentants ; l'Espagne, 21 ; l'Autriche, la Belgique, la Grèce, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède, 12 ; le Danemark, l'Irlande et la Finlande, 9 ; le Luxembourg, 6.

☆ Rôle

Le Comité économique et social est obligatoirement consulté par le Conseil et la Commission avant l'adoption de décisions importantes et peut également émettre des avis de sa propre initiative (il émet au total environ 180 avis par an).

Les questions relatives au charbon et à l'acier sont, quant à elles, soumises au Comité consultatif de la CECA, composé de représentants des producteurs, des négociants, des travailleurs et des consommateurs.

Comité économique et social

2, rue Ravenstein - 10000 BRUXELLES
Tél. : (19) 322 519 92 26

